

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO  
ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES  
DEPARTEMENT AGRO-MANAGEMENT  
FORMATION DOCTORALE  
SYLVA TERRA –PARRUR

Régulation foncière dans le système agro-sylvo-  
pastoral

Cas de la forêt d'Ambiha (commune rurale de  
Betatao Poste-Anjozorobe)

Présentée par : RANAIVOSON Malala Sahondra

# CONTEXTE

1. Les pratiques coutumières représentent la base de la gestion effective de la terre à Madagascar en dépit des réglementations modernes de droit de propriété.
2. Avant la loi 2005-019 les espaces non définis spécifiquement appartenaient présomptivement à l'Etat.
3. Les formes de système agro-sylvo-pastoral sont spécifiques pour chaque communauté et sont caractérisées par l'utilisation par plusieurs types d'acteurs des espaces à usages multiples.

1. La vision de l'Etat et celle des paysans se confrontent sur le foncier forestier.
2. De telles situations engendrent nécessairement des conflits entre les acteurs.
3. La résolution d'une telle problématique nécessite des mesures de garantie du système foncier agro-sylvo-pastoral par la régulation foncière de l'occupation.

## Objet de l'étude

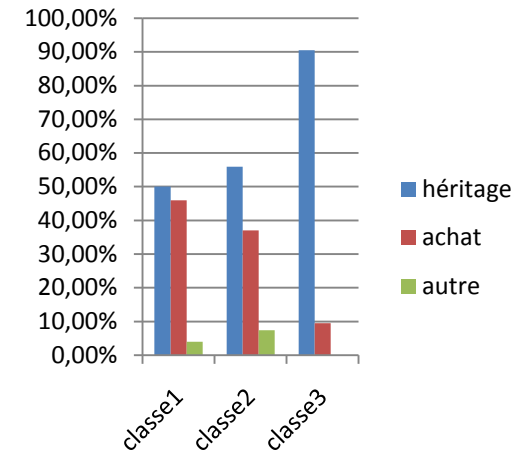
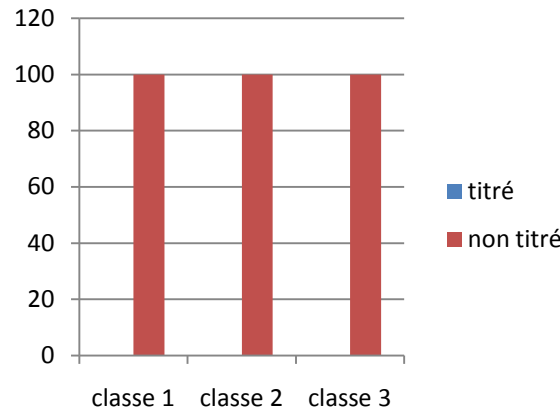
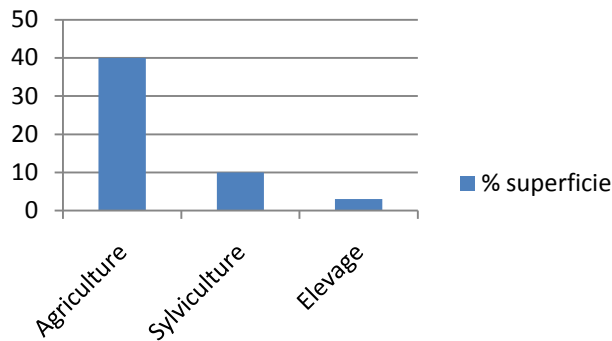
Caractériser le système foncier agro-sylvo-pastoral en tenant compte de la régulation foncière des forêts plantées

# Résultat 1: Les dynamiques de l'exploitation forestière et les formes de gestion y afférentes

Obtenu par AFD, tri puis calcul de pourcentage

<b>Mode d'occupation foncière</b> -40% des terres pour agriculture -10% pour la sylviculture -3% pour l'élevage	<b>Statut foncier des terres</b> - 100% Droit coutumier - 0% Titré	<b>Mode d'appropriation</b> - Entre 48 à 90% des terres sont héritées - Entre 9,52 à 48% sont achetées - Entre 4 à 7% sont louées
--	--	--

### % superficie



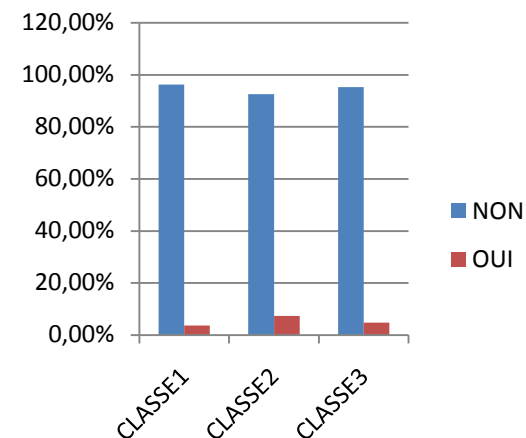
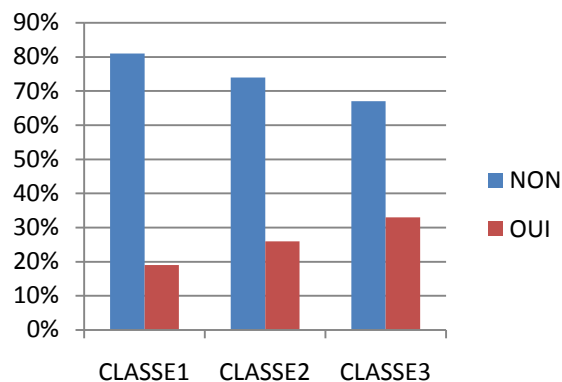
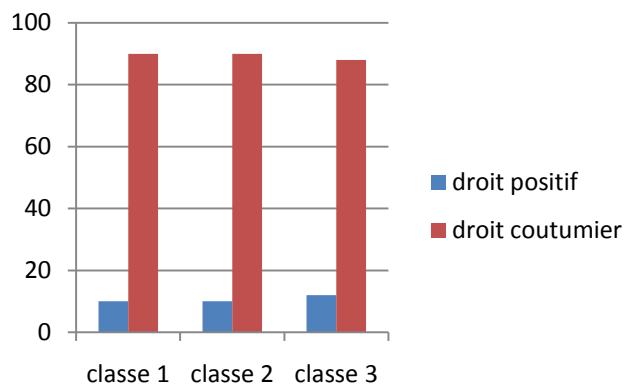
# Résultat 2: Les modalités pratiques de références et des modes de garantie foncière

## Litige foncier

- 89% Résolution par le droit coutumier
- 10% Résolution par le droit positif

Niveau de Satisfaction de la régulation foncière forestière:  
67 à 81% des enquêtés ne sont pas satisfaits de la régulation foncière forestière

Connaissance des lois relatives au foncier  
92 à 96% des enquêtés ne connaissent pas les lois relatives au foncier.



# RESULTATS ATTENDUS DES QUESTIONS DE RECHERCHE

Le système juridique qui pourrait être pris en considération consistait à articuler le droit positif avec le droit coutumier :

1. Pour garantir à la fois l'exercice des droits de prélèvement, de stationnement et d'exploitation des agriculteurs, des pasteurs et forestiers;
2. Par le biais d'une régulation foncière des occupations sur des espaces multifonctionnels et à usage multiple selon l'approche écologique foncière pour une gestion rationnelle de la forêt de Betatao.